

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 41-290-1920 portant suppression du supplément de fonctions accordé au Chef du service des P.T.T.

n° 41-290-1920

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 décembre 1920

Numéro JO
n° 290 du 31/12/1920

Date du numéro
31 décembre 1920

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 9 août 1913, accordant un supplément de fonctions au Chef du service des Postes, Télégraphes et Téléphones

Vu le relèvement de traitement dont bénéficie le personnel des cadres métropolitains, généraux et locaux

Sur la proposition du Secrétaire général du Gouvernement:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est abrogé, pour compter du 1er novembre 1920, l'arrêté du 9 août 1913 accordant un supplément de fonctions au Chef de service des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Art. 2

Le Secrétaire général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

A. Lauret. Par le Gouverneur : **Le Secrétaire général du Gouvernement, E. Lippmann.**